



RCS : BRIVE LA GAILLARDE

Code greffe : 1901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BRIVE LA GAILLARDE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 00153

Numéro SIREN : 398 000 133

Nom ou dénomination : FINANCIERE MADRIAS

Ce dépôt a été enregistré le 01/02/2016 sous le numéro de dépôt 217

ACDP
11 BD VOLTAIRE
19100 BRIVE LA GAILLARDE

Nos références : / CDN

BRIVE, le 01 Février 2016

Certificat de dépôt d'acte(s) de société

Numéro d'identification : 398 000 133
Numéro de gestion : 1994 B 00153
Forme juridique : Société à responsabilité limitée
Dénomination : FINANCIERE MADRIAS
Adresse :

LE GRIFFOLET
19270 USSAC

Nous soussigné, Greffier du tribunal de commerce de BRIVE certifions avoir reçu en dépôt le(s) acte(s) concernant la société sus-citée.

Numéro du dépôt: 217
Date du dépôt: 01/02/2016

- Acte en date du : 29/01/2016
Rapport du commissaire aux apports
Décision: Apport de titres de sociétés

Le Greffier,



EDMOND CAUBRAQUE

Expert-Comptable

Inscrit au Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables de Bordeaux

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Pau



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR CELUI FAIT PAR MONSIEUR JEAN-JACQUES MADRIAS
A LA SOCIETE FINANCIERE MADRIAS**

MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGREÉE ACCEPTANT LES RÉGLEMENTS PAR CHÈQUE

82 Rue Denis Papin - 40990 SAINT-PAUL-LES-DAX
Tél. 05 58 97 33 94 - e-mail : edmond.caubraque@orange.fr
SIRET : 327 303 228 00065 - Identification TVA : FR 36 327 303 228

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR CELUI FAIT PAR MONIEUR JEAN-JACQUES MADRIAS
A LA SOCIETE FINANCIERE MADRIAS**

A l'associé unique,

En ma qualité de commissaire aux apports, désigné en tant que tel par la décision qualifiée du 30 novembre 2015 et conformément à l'article L.223-33 du Code de Commerce, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur l'appréciation de la valeur de l'apport en nature devant être effectué à la société à responsabilité limitée FINANCIERE MADRIAS.

La description des conditions et modalités de l'apport figure dans le contrat d'apport signé par les parties le 29 décembre 2015.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Je vous prie de trouver, ci-après, mes constatations et conclusion.

I - PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

Les modalités de l'opération, exposées de façon détaillée dans le contrat d'apport, peuvent se résumer comme suit:

✓ **Contexte de l'opération:**

Dans le cadre de la gestion de son patrimoine professionnel, l'apporteur souhaite apporter les titres qu'il détient en nom propre dans la société TRANSPORTS RENE MADRIAS à sa société Holding.

✓ **Apporteur :**

Il s'agit de monsieur Jean-Jacques MADRIAS, de nationalité française, né le 23 octobre 1948 à PERPEZAC-LE-NOIR (19), demeurant à DONZENAC (Corrèze), iléudit Le Colombier, marié avec madame Monique MADRIAS, née CHABRERIE, sous le régime de la séparation de biens aux termes de leur contrat de mariage de juillet 1989, ledit contrat n'ayant pas fait l'objet de modifications depuis.

✓ **Société bénéficiaire:**

Il s'agit de la société FINANCIERE MADRIAS, société à responsabilité limitée au capital de 114 794,11 euros, divisé 7 530 parts de 15,24 euros en nominal, ayant son siège social à Le Griffolet - 19270 USSAC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BRIVE sous le numéro 398 000 133.

Préalablement à cette opération, le capital de cette société sera augmenté de la somme de 6 285,89 euros par incorporation de réserves et la valeur nominale des parts sera portée à 16 euros.

E-C

✓ **Nature, description et origine de propriété des apports :**

Monsieur Jean-Jacques MADRIAS apporte sous les garanties ordinaires et de droit en pareille matière et sous les charges et conditions énoncées dans le contrat d'apport à la Société FINANCIERE MADRIAS 773 actions de la société TRANSPORTS RENE MADRIAS, société anonyme au capital de 1 000 000 euros, divisé en 1 500 actions de 666,66 euros chacune, dont le siège social est à Les Lavaux 19270 USSAC, immatriculée au RCS de BRIVE sous le numéro 676 920 234.

Ces actions lui appartiennent pour les avoir acquises soit par donation soit à titre onéreux.

✓ **Valeur des apports :**

Il est indiqué dans le contrat d'apport la méthode de valorisation des actions, dont la valeur unitaire ressort à la somme de 22 000 euros.

En conséquence, la valeur de l'apport des 773 actions de la société TRANSPORTS RENE MADRIAS est évaluée à la somme de 17 006 000 euros.

✓ **Rémunération des biens apportés :**

La valeur unitaire de la part de la société FINANCIERE MADRIAS a été évaluée à la somme arrondie de 777 euros, compte tenu de la valorisation des participations qu'elle détient dans le capital de sociétés, dont des actions de l'une d'entre elles font l'objet du présent rapport.

En rémunération de l'apport ci-dessus indiqué il sera attribué à l'apporteur 21 887 parts sociales (21 887 x 777 € = 17 006 000 € arrondi) de la société FINANCIERE MADRIAS, d'une valeur nominale de 16 euros chacune, après les modifications indiquées précédemment, entièrement libérées, qui seront créées par ladite société, à titre d'augmentation de capital, avec une prime d'apport de 16 655 808 euros, soit la différence entre l'apport valorisé à 17 006 000 euros et les parts sociales remises, d'une valeur en nominal de 350 192 euros (21 887 parts x 16 euros).

Les parts sociales nouvelles seront dès la date de réalisation définitive de l'augmentation du capital entièrement assimilées aux parts anciennes, jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions statutaires et aux décisions des assemblées générales.

II - DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission.

En particulier, j'ai contrôlé la propriété, la régularité et l'exacitude de la valorisation des actions de la société dont les titres sont apportés au vu de la situation comptable du 30 juin 2016 en m'assurant, jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur de l'apport.

E. C.

III - CONCLUSION

Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur retenue pour l'apport s'élevant à dix-sept millions six mille euros (17 006 000 €) n'est pas surévaluée et, en conséquence, qu'elle est au moins égale à la valeur au nominal des parts sociales à émettre.

Fait à Saint-Paul-Lès-Dax,
Le 29 janvier 2016.

Edmond CAUBRAQUE
Commissaire aux apports